Fapt la cgt
pour le droit à la communication
FÉDÉRATION NATIONALE DES SALARIÉS DU SECTEUR DES ACTIVITÉS POSTALES ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS CGT
263, rue de Paris - Case 545 - 93 515 Montreuil Cedex
Tél. 01 48 18 54 00 • Fax 01 48 59 25 22 • www.cgt-fapt.fr • fede@cgt-fapt.fr

Montreuil, le 21 Janvier 2020

LA POSTE - PIC et CTN

Salaire et pouvoir d'achat

Les propositions de La Poste sont inacceptables

0,4% pour les postières et les postiers

+ 40 % pour les actionnaires !

Les agents des PIC et des CTN en ont marre de trimer pour les clopinettes !!!

La 1ère réunion de négociation sur les salaires s'est tenue le jeudi 16 janvier. Dans le contexte actuel et le puissant mouvement social que connaît le pays, la CGT a choisi de ne pas assister à cette réunion. Et il faut dire qu'on n'a rien raté !

Résumé des propositions faites par La Poste

Pour les salariés de classes I et II

⇨ **+ 0,4% = 6 €uros brut par mois**

Pour les fonctionnaires

⇨ **0%** ***et le gel du point d'indice reconduit par le gouvernement MACRON !***

Prime dite Macron :

Revue à la baisse !

250€ au lieu de 300 €uros pour les salaires jusqu'à 1 fois et demie le SMIC

150€ pour les salaires entre 1,5 et 3 fois le SMIC

Les Complément de Rémunération et Prime Ultra Marine

seraient revalorisés de 0,9% au 1er juillet soit un CDR augmenté de :

- 1,2€ par mois pour les I.2,
- 1,5€ par mois pour les II.3,
- 1,8€ par mois pour les III.3

Prime de Technicité

La CGT, avec les agents des PIC, demandent une prime de technicité du fait qu'ils s'adaptent au quotidien aux nouvelles organisations, notamment pour traiter le courrier d'autres PIC.
Cette prime ne doit être assujettie à aucun critère.

En revanche pas de cure d'austérité pour les actionnaires de La Poste

L'État et la Caisse des Dépôts et Consignation, les 2 actionnaires de La Poste, ont décidé de passer le niveau de leurs dividendes de 25 à 35% des bénéfices, ces premières mesures annoncées par La Poste s'avèrent être de véritables provocations.

Signez la pétition

La CGT avec les personnels revendiquent :

- 1 800 euros brut comme salaire minimum à la distri
- l'augmentation de tous les salaires
- le 13ème mois pour tous
- une mesure d'urgence par le versement immédiat d'une prime de 1 000 euros pour tous sans critères de versement
- l'augmentation de l'heure de nuit à 3 €uros

LES RICHESSES DOIVENT REVENIR
A CEUX QUI TRAVAILLENT ET LES PRODUISENT,
PAS A CEUX QUI SPECULENT !

ON NE SE CONTENTERA PAS DE VOS MIETTES !

POUR LA RETRAITE, POUR LES SALAIRES, POUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL

TOUTES ET TOUS EN GREVE ET DANS L'ACTION LE VENDREDI 24 JANVIER !!!!

**Des préavis ont été déposés et couvrent l'ensemble des personnels*

Bulletin de contact et de syndicalisation CGT

MATERIEL FINANCÉ PAR LES COTISATIONS DES SYNDIQUÉS CGT

Nom ..... Prénom .....

Adresse .....

.....

Code Postal ..... Ville .....

(Facultatif) Téléphones → (perso) ..... → pro .....

Grade/Classification ..... Métier .....

Service/Bureau (nom et adresse) .....

Fédération nationale des salariés du secteur des activités postales et de télécommunications CGT • 263, rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex -
Tél. : 01 48 18 54 00 - Fax : 01 48 59 25 22 -C.C.P. Paris 20376 D • www.cgt-fapt.fr • e-mail : fede@cgt-fapt.fr